

Le recteur

Créteil, le 16 novembre 2020

Mél : ce.recteur@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Mesdames et Messieurs les personnels de l'académie,

Avec les recteurs des académies de Paris et de Versailles, et en lien avec le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (ARS IDF) et le directeur général de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris (APHP), nous avons souhaité, conformément aux annonces gouvernementales, que les personnels exerçant dans les écoles et établissements scolaires publics et privés de nos trois académies bénéficient, dès aujourd'hui, d'un accès prioritaire aux 20 centres de dépistage et de diagnostic Covid (CDDC) permanents ouverts en Ile-de-France, à l'instar des autres publics reconnus prioritaires.

Ces CDDC ouverts 6 jours sur 7 renforcent l'offre de test des laboratoires, bus et barnums opérationnels dans la région. Leur liste actualisée, avec les coordonnées et les horaires d'ouverture, est consultable sur le site internet de l'ARS IDF à l'adresse suivante : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/covid-19-liste-et-coordonnees-des-20-centres-de-depistage-et-de-diagnostic-covid-19-cddc>

La priorité est reconnue à l'ensemble des personnels indépendamment de leurs corps ou de leurs statuts (ex : personnels enseignants et d'éducation, personnels administratifs, assistants d'éducation, AESH...). Afin de pouvoir attester de son affectation professionnelle et bénéficier d'un accès prioritaire, l'agent devra fournir un justificatif de son appartenance à l'éducation nationale : un bulletin de salaire ou le justificatif de déplacement professionnel fourni par le rectorat ou son employeur.

Les personnels pourront se rendre dans les CDDC sans rendez-vous. Il est recommandé de se présenter dans ces centres le matin, car l'accès est alors strictement réservé aux publics prioritaires.

Vous trouverez annexé à ce courrier un document rappelant les conduites à tenir et les conseils à suivre, avant et après la réalisation des tests RT-PCR.

En complément de cet accès prioritaire, des opérations de tests à destination des élèves et des personnels seront réalisées dans plusieurs établissements scolaires de la région Ile-de-France dès cette semaine. Les personnels de santé volontaires bénéficieront en outre d'une formation au prélèvement dispensée par l'APHP.

Vous réitérant tout mon soutien, soyez assurés que l'ensemble des services du rectorat est à vos côtés pour faire face à cette situation sanitaire inédite.

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT